



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0649

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Aménagement des espaces publics - Bilan et clôture de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0649**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Aménagement des espaces publics - Bilan et clôture de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014-0407 du 3 novembre 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les objectifs du projet urbain partenarial (PUP) Gimenez à Vaulx en Velin et les modalités de la concertation préalable de l'opération d'aménagement, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les objectifs du projet d'aménagement ont été précisés de la manière suivante :

- permettre la requalification de cette friche et initier une nouvelle dynamique dans le secteur en lien étroit avec les objectifs du projet Carré de Soie,
- accompagner la réalisation d'un projet privé d'habitat proposant une offre diversifiée de logements en assurant leur intégration dans leur environnement,
- améliorer le maillage du quartier en reconversion en réalisant sa desserte connectée au quartier et créer des espaces publics ouverts sur l'environnement existant.

La concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, au sens de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a été ouverte afin d'associer les habitants et autres personnes concernées à l'élaboration du projet.

Ce dossier de concertation comprenait :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document présentant le contexte, les objectifs et les principaux éléments du programme d'aménagement,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Le dossier de concertation a été déposé à la mairie de Vaulx en Velin ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine de Lyon.

Un affichage a été apposé à l'Hôtel de Communauté ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Vaulx en Velin, afin d'informer des dates de lancement et de clôture de la concertation préalable.

La concertation préalable s'est déroulée du 24 novembre 2014 au 30 avril 2015. Une réunion publique a été organisée le 9 mars 2015, à la mairie annexe de Vaulx en Velin, pour expliciter les objectifs du projet d'aménagement auprès des habitants et du public.

Les cahiers mis à disposition à la mairie de Vaulx en Velin et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon n'ont recueilli aucune remarque.

La procédure de concertation préalable n'a pas fait ressortir d'éléments de nature à entraîner une modification des objectifs suivis par ce projet ou à remettre en cause la poursuite du projet.

Il est donc proposé au Conseil de Métropole d'approuver le bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable du projet urbain partenarial (PUP) Gimenez à Vaux en Velin.

2° - Décide de la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après la concertation.

3° - Clot la concertation préalable et décide de poursuivre les études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.